

qui ont un potentiel d'expansion et d'autres utilisent simplement les hauts niveaux de chômage comme critère d'admissibilité. Je suis heureux de constater que le gouvernement s'écarte finalement de cette façon démodée de procéder. La plupart de ces programmes ne se sont nullement préoccupés des conséquences sociales d'une profonde évolution économique dans les régions qui n'y étaient guère habituées. La plupart n'accordent aucune importance à la participation des intéressés à la planification et à l'exécution des programmes.

Je voudrais dire quelques mots du nouveau ministère. Depuis des années, le parti néo-démocrate dit que le moyen de mettre fin à l'éparpillement des efforts pour éliminer les disparités économiques régionales est de créer un ministère dont c'est le seul objectif. Pour cette raison, nous accueillons avec joie l'établissement du ministère de l'Expansion économique régionale.

Toutefois, il faut en outre un plan national qui définisse les priorités et les objectifs nationaux. Le gouvernement n'a pas précisé ces objectifs auxquels on pourrait conformer les programmes de développement régional, tout en prévoyant les rajustements nécessaires à la répartition des fonds. Par conséquent, on poursuivra des programmes dont les buts sont souvent contradictoires et que réalisent des organismes concurrents. On ne donnera que peu ou point de directives sur le fonctionnement du système, sur les rapports entre les régions dans un contexte national ni sur le moment opportun pour l'application de mesures précises. Le seul changement, c'est que les initiatives se prendront dans un seul ministère au lieu de plusieurs.

L'exemple suivant vous donnera une idée de la tâche très difficile qui attend le ministre fédéral chargé de l'expansion économique régionale, lorsque celui-ci doit travailler sans objectifs ni priorités préalablement établis par le Parlement et le cabinet. Le ministre doit se faire le porte-parole, au cabinet et au Parlement, de toutes les régions défavorisées du Canada, considérées non seulement par province, mais par zone. Ses vues et son jugement, unis aux conseils de ses hauts fonctionnaires, influent sur la plupart des politiques économiques du gouvernement canadien. Pourquoi? Parce que nombre des décisions gouvernementales ont de grandes répercussions sur ces régions ou zones, qu'il s'agisse de la décision d'accorder des subventions aux fermiers ou aux pêcheurs, d'aider le National-Canadien à construire un embranchement de chemin de fer pour faciliter l'accès à une région minière septentrionale, d'offrir une aide financière aux provinces maritimes pour

la construction d'un réseau d'énergie électrique ou d'approuver un projet de réaménagement urbain dans la ville de Québec.

C'est tout d'abord au ministère ou à l'organisme gouvernemental compétent en matière de finances, d'agriculture, de pêches, du Nord canadien, des mines ou du logement, tous relevant de leurs ministères respectifs, qu'il appartient de s'occuper de ces questions. Les fonctionnaires de ces ministères et organismes verraient d'un mauvais œil les fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale leur dicter ce qu'ils devraient et ne devraient pas faire, pas plus que les titulaires de ces ministères aimeraient se faire imposer leur politique par le ministre de l'Expansion économique régionale dans les domaines dont ils sont chargés.

Il est vrai que des consultations tant au niveau du ministère qu'au niveau des services, au moyen de ces méthodes dilatoires classiques de renvoi des questions controversées devant les comités, peuvent pallier ces difficultés et ce mécontentement. Mais en fin de compte, il faut bien que quelqu'un prenne une décision et si c'est le ministre responsable qui la prend, le ministre de l'Expansion économique régionale peut ne pas être d'accord, et l'inverse peut se produire.

C'est habituellement par une décision du premier ministre ou de l'ensemble du cabinet que se règlent de telles difficultés. Les décisions gouvernementales influant sur l'expansion économique régionale sont cependant si nombreuses et si grande est la possibilité de conflit, à l'égard de politiques ou de programmes particuliers, entre le ministre de l'Expansion économique régionale et ses collègues que ce serait imposer au cabinet, ou même à un comité du cabinet, une tâche bien lourde que de lui demander d'agir comme arbitre, plutôt que de lui permettre de poursuivre son travail d'élaboration des politiques, et d'en laisser la mise en application aux ministres compétents.

J'aimerais donner un exemple concret de ce qui, en théorie, me paraît constituer une difficulté. La Direction de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a récemment organisé la migration au cours des quatre prochaines années de plusieurs milliers d'habitants des Maritimes, mineurs de charbon en chômage et leurs familles, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à l'Alberta et à l'est de la Colombie-Britannique. Dans ces deux régions, l'industrie du charbon manque de bras pour satisfaire à la demande croissante de charbon canadien de la part du Japon. On peut fournir une aide financière à ces mineurs recrutés grâce au programme de mobilité de la main-d'œuvre, en vertu duquel on doit payer les